

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R02-2019-164

PRÉFET DE LA MARTINIQUE PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - BCBDE

R02-2019-12-30-002 - Arrêté n° 2019364-001 du 30 décembre 2019 portant délégation de	
signature en matière d'ordonnancement secondaire. (6 pages)	Page 3
R02-2019-12-30-003 - Arrêté n° 2019364-002 du 30 décembre 2019 portant délégation de	
signature pour l'ordonnancement secondaire pour les crédits du programme 354 M.	
Jacques HELPIN (DAAF), Mmes Nadine CHEVASSUS (DEAL), Monique GRIMALDI	
(DIECCTE), Dominique SAVON (DJSCS), MM. Christophe POMEZ (DAC), Nicolas LE	
BIANIC (DM). (2 pages)	Page 10
R02-2019-12-30-004 - Arrêté n° 2019364-003 modifiant l'arrêté n° R02-2018-08-31-005	
modifié, donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses	
et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus).	
(13 pages)	Page 13

PREFECTURE MARTINIQUE - BCBDE

R02-2019-12-30-002

Arrêté n° 2019364-001 du 30 décembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Secrétariat général

Direction de la légalité et des affaires locales Pôle juridique et documentaire

Arrêté N° 2019364 - 001

Portant délégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire

LE PRÉFET

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État et relatif aux décisions proses par l'État en matière de prescription quadriennale;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juin 2017 nommant M. Franck ROBINE, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique;

Vu le décret du Président de la République du 13 novembre 2018 nommant M. Antoine POUSSIER, souspréfet hors classe en position de service détaché, secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;

Vu le décret du Président de la République du 22 août 2018 nommant M. Christophe LANTERI, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique;

Vu le décret du Président de la République du 29 avril 2019 portant nomination de Mme Clara THOMAS, sous-préfète hors classe, aux fonctions de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2017-01-04-001 du 04 janvier 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Martinique et les décisions d'affectation qui en découlent ;

Vu la circulaire de la direction du budget n°DF-MGFE-13-3242 du 4 décembre 2013 du ministère de l'économie et des finances relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services placés sous son autorité;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Antoine POUSSIER, secrétaire général de la préfecture de Martinique, secrétaire général pour les affaires régionales de la Martinique, responsable des budgets opérationnels et unités opérationnelles délégués, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à l'effet de signer, au nom du préfet de la Martinique :

- toutes pièces relatives aux crédits de l'État et à leurs mouvements ;
- toutes pièces nécessaires à l'engagement, la liquidation et le mandatement de l'ensemble des dépenses et recettes de l'État;
- les correspondances à caractère financier et comptable.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine POUSSIER, la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire consentie à l'article premier est exercée par Mme Clara THOMAS, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, secrétaire générale adjointe. En cas d'absence simultanée de M. Antoine POUSSIER et de Mme Clara THOMAS, la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire consentie à l'article premier est exercée par M. Christophe LANTERI, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Martinique.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire, pour les affaires relevant des missions du secrétariat général aux affaires régionales de la Martinique, à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses et recettes de l'État d'un montant inférieur à 15 000 €, ainsi qu'à la liquidation et au mandatement des dépenses et recettes de l'État quels que soient leurs montants, à M. Yann NIEBUDEK, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Martinique (voir annexe1).

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire, dans la limite de leurs attributions respectives (voir annexe 1), à l'effet de procéder à l'engagement des dépenses et recettes de l'État d'un montant inférieur à 10 000 €, ainsi qu'à la liquidation et au mandatement des dépenses et recettes de l'État quels que soient leurs montants, à :

- M. Pierre-Louis COUDERT, directeur des ressources humaines et des moyens, et en son absence ou empêchement, à Mme Jocelyne MUDAY, son adjointe;
- M. Christophe LANTERI, directeur de cabinet du préfet et en son absence ou empêchement, à M. Denis PRECART, son adjoint;
- Mme Monique LOWINSKI, directrice de la réglementation, de la citoyenneté et de l'immigration et en son absence ou empêchement, à M. David AFRICA son adjoint, à Mme Frantze MENCE, chef du bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation pour le programme 232 et à Mme PORTEL, adjointe de M. David AFRICA, pour le programme 303;
- M. Benoît BANZEPT, directeur de la coordination interministérielle, pour les dossiers relatifs au secrétariat général pour les affaires régionales, et en son absence ou empêchement, à Mme Carole DOUGLAS, Mme Stéphanie JOBLON-COUDIN et Mme Audrey MONLOUIS-BANARE, dans la

limite des affaires relevant de leurs attributions respectives ;

- M. Maurice BUNEL, directeur de la légalité et des affaires locales et son absence ou empêchement,
 à M. Sébastien JAKUBOWSKI, son adjoint;
- Mme Françoise ANASTHASE, cheffe du service départemental et zonal des systèmes d'information et de communication, et en son absence ou empêchement, à Mme Mireille NERIS, son adjointe;
- Mme Anne FOLL, directrice de la plateforme interrégionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines des Antilles et de la Guyane et en son absence ou empêchement, à Mme Micheline ALGER, son adjointe;
- M. Philippe HUNEL, délégué régional à la recherche et à la technologie.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire, pour les programmes 307, 333 et 354, dans la limite de 5 000 € et de la dotation annuelle mise à disposition, à :

- M. Jan NIEBUDEK, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Martinique;
- M. Christophe LANTERI, directeur de cabinet du préfet et en son absence ou empêchement, à M. Denis PRECART, son adjoint;
- Mme Françoise ANASTHASE, chef du service départemental et zonal des systèmes d'information et de communication, et en son absence ou empêchement, à Mme Mireille NERIS, son adjointe;
- M. Benoît BANZEPT, directeur de la coordination interministérielle, pour la direction de la coordination interministérielle, en l'absence ou empêchement de M. Jan NIEBUDEK, pour le fonctionnement des services placés sous son autorité;
- M. Maurice BUNEL, directeur de la légalité et des affaires locales, et en son absence ou empêchement, à M. Sébastien JAKUBOWSKI, son adjoint;
- M. Pierre-Louis COUDERT, directeur des ressources humaines et des moyens et en son absence ou empêchement à Mme Jocelyne MUDAY, son adjointe;
- M. Baptiste DECAESTECKER, chef de la plateforme interministérielle Chorus (centre des services partagés interministériel) et en son absence ou empêchement, à Mme Katy CAROLE, son adjointe;
- Mme Anne FOLL, directrice de la plateforme interrégionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines des Antilles et de la Guyane, et en son absence ou empêchement, à Mme Micheline ALGER, son adjointe.
- Mme Monique LOWINSKI, directrice de la réglementation, de la citoyenneté et de l'immigration, et en son absence ou empêchement, à M. David AFRICA, son adjoint ;
- M. Philippe HUNEL, délégué régional à la recherche et à la technologie;
- Mme Tiphaine LECLERE, chef du bureau des ressources humaines, et en son absence ou empêchement, Mme Nadiège VICTORIN-GALIM, son adjointe;
- Mme Emilie MONROSE, chef du bureau de la logistique et du patrimoine, et en son absence ou

empêchement, Mme Martine JORITE, son adjointe.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire, dans le cadre de l'utilisation de l'application Chorus-Formulaires, aux personnes désignées dans l'annexe 2 en tant que « valideur de centre financier interministériel Chorus ».

ARTICLE 7 : Les signatures des ordonnateurs secondaires délégués susnommés doivent être accréditées auprès du directeur régional des finances publiques de la Martinique.

ARTICLE 8 : Sont exclues des présentes délégations de signature :

- le courrier, en cas d'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle budgétaire, informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur budgétaire régional, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques et aux agents intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

3 0 DEC. 2019

Franck ROBINE

Franck ROBINE

Annexe 2 : LISTE DES UTILISATEURS« SAISISSEURS VALIDEURS » DE CHORUS FORMULAIRES

NOM	PRENOM	MISSIONS	PROFIL	PROGRAMME
ALGER	Micheline	Commande publique	Saisisseur-valideur	148
ANASTHASE	Françoise	Commande publique	Saisisseur-valideur	176-216
BARBA	Micheline	Commande publique	Saisisseur-valideur	148
BOUCAND	Dominique	Gestion des subventions	Saisisseur-valideur	119-122-754
CIDALISE-MONTAISE	Muriele	Gestion des subventions	Saisisseur-valideur	137-333
DONDON	Sylvie	Commande publique	Saisisseur-valideur	307-333-723
DOUGLAS	Carole	Gestion des subventions	Saisisseur-valideur	112-123-138-162
GRACIEN	Arlette	Commande publique	Saisisseur-valideur	161
GROS-DESORMEAUX	Sonia	Commande publique	Saisisseur-valideur	119-122-754
HELENE	Magali	Commande publique	Saisisseur-valideur	307-333
JAUBERT	Nadège	Commande publique	Saisisseur-valideur	176-216
JOBLON-COUDIN	Stéphanie	Commande publique	Saisisseur-valideur	723
JORITE	Martine	Commande publique	Saisisseur-valideur	307-333-723
EGROS	Myrlène	Commande publique	Saisisseur-valideur	123-138
IBER	Véronique	Gestion des subventions	Saisisseur-valideur	119-122-754
/IARAN-BAUDIN	Claudine	Commande publique	Saisisseur-valideur	216
MARIE-SAINTE	Evelyne	Gestion des subventions	Saisisseur-valideur	112-123-138-162
MARONI	Solange	Commande publique	Saisisseur-valideur	232
MONROSE	Emilie	Commande publique	Saisisseur-valideur	307-333-723
MOSCOU	Maria	Commande publique	Saisisseur-valideur	333-172
VALIZA	Josette	Gestion des subventions	Saisisseur-valideur	129
NESTORET	Nicole	Commande publique	Saisisseur-valideur	307-333
NORESKAL	Chantal	Commande publique	Saisisseur-valideur	123-138
RENE-LOUIS-ARTHUR	Liliane	Gestion des subventions	Saisisseur-valideur	119-122-754
REYNAUD	Emilie	Commande publique	Saisisseur-valideur	307-333
SAINTE-CROIX	Kate	Commande publique	Saisisseur-valideur	307-333-723
SIFFLET	Sylvie	Commande publique	Saisisseur-valideur	216
/ARLIN	Véronique	Gestion des subventions	Saisisseur-valideur	119-122-754
/EBOBE	Evelyne	Commande publique	Saisisseur-valideur	216
/ERNON	Karine	Commande publique	Saisisseur-valideur	307-333-723
/OUSTAD	Dominique	Commande publique	Saisisseur-valideur	232

ANNEXE 1

Liste des services prescripteurs et programmes correspondants

Périmètre	Services de préfecture	Programmes concernés
SGA	Mission cohésion sociale	104 – Intégration et accès à la nationalité française - Cohésion sociale, emploi, illettrisme 129 - Coordination du travail gouvernemental 137 – Egalité entre les hommes et les femmes
CABINET	BPOP BRE SIDPC	216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur - Subvention liées à la prévention de la délinquance, lutte contre les conduites addictives
	Direction des ressources humaines et des moyens	216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur – Action sociale
	Direction de la réglementation, de la citoyenneté et de l'immigration	176 – Police Nationale – Indemnisation des gardiens de fourrière 232 – Vie politique, culturelle et associative – Elections 303 – Immigration et asile
SG	Direction de la légalité et des affaires locales	119 - Concours financiers aux collectivités territoriales (DETR, DSIL, DGD, DTS) 122 - Concours spécifiques et administration – Travaux divers d'intérêt local (TDIL) 216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur – Contentieu
	SDZSIC	176 - Police Nationale - Budget SIC 216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur - Budget SIC CPPI/DSIC
	PFRH	148 – Fonction Publique – Formation interministérielle + action sociale interministérielle 216 – Conduite et pilotage des politiques de l'interieur – Formation SDRF
SGAR	Direction de la coordination interministérielle	723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État et compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » 123 - Conditions de vie outre-mer 112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire 138 - Emploi outre-mer 162 - Intervention territoriale de l'État PITE Chlordécone
	DRRT	172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019364 - 001

du 3 0 DEC. 2019

PREFECTURE MARTINIQUE - BCBDE

R02-2019-12-30-003

Arrêté n° 2019364-002 du 30 décembre 2019 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire pour les crédits du programme 354 M. Jacques HELPIN (DAAF), Mmes Nadine CHEVASSUS (DEAL), Monique GRIMALDI (DIECCTE), Dominique SAVON (DJSCS), MM. Christophe POMEZ (DAC), Nicolas LE BIANIC (DM).



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Secrétariat Général

Direction de la légalité et des affaires locales Pôle Juridique et documentaire

Arrêté Nº 2019 364 - 00 2

Portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire pour les crédits du programme 354 MM. Jacques HELPIN (DAAF), Mmes Nadine CHEVASSUS (DEAL), Monique GRIMALDI (DIECCTE), Dominique SAVON (DJSCS), MM. Christophe POMEZ (DAC), Nicolas LE BIANIC (DM)

LE PRÉFET

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 10, 70, 75 et 105 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration;

Vu le décret du président de la République du 29 juin 2017 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu l'arrêté du 02 mai 2014 nommant M. Jacques HELPIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la Martinique à compter du 05 mai 2014 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre, de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et de la ministre des outre-mer du 10 mars 2015 nommant, M. Patrick BOURVEN directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique;

Vu l'arrêté du Premier ministre, du ministre de l'économie et des finances, de la ministre du travail de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social et de la ministre des outre-mer du 16 septembre 2016 nommant Mme Monique GRIMALDI, directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Martinique à compter du 19 septembre 2016;

Vu l'arrêté du Premier ministre, du ministre de la cohésion des territoires, de la ministre des solidarités et de la santé, du ministre de l'éducation nationale, de la ministre des sports et de la ministre des outre-mer du 14 août 2017, nommant Mme Dominique SAVON, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Martinique, à compter du 1er septembre 2017;

Préfecture de la région Martinique - 82, rue Victor Sévère - BP 647/648 - 97262 Fort-de-France CEDEX Tel : 05 96 39 36 00 Fax : 05 96 71 40 29 - www.martinique.pref.gouv.fr

Vu l'arrêté du Premier ministre, du ministre de la culture et de la ministre des outre-mer du 28 février 2019 nommant M. Christophe POMEZ, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, directeur des affaires culturelles de la Martinique à compter du 1^{er} mars 2019;

Vu l'arrêté interministériel du 28 août 2019 nommant M. Nicolas LE BIANIC, administrateur en chef de 1^{re} classe des affaires maritimes, directeur de la mer de la Martinique;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée pour procéder à compter du 1^{er} janvier 2020 à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État (engagement, liquidation et mandatement) en qualité de responsable d'unité opérationnelle délégué du programme 354, ainsi qu'il suit :

M. Jacques HELPIN, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	UO 0354-D972-DAAF
Mme Nadine CHEVASSUS, directrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement par interim	UO 0354-D972-DEAL
Mme Monique GRIMALDI, directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	UO 0354-D972-DCTE
Mme Dominique SAVON, directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	UO 0354-D972-DJSC
M. Christophe POMEZ, directeur des affaires culturelles	UO 0354-D972-DIAC
M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer	UO 0354-D972-DMER

ARTICLE 2 : La délégation de signature prévue à l'article 1 peut être subdéléguée. L'arrêté de subdélégation est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique et notifié aux agents concernés. La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable public assignataire relevant de leur compétence.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la directrice adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, la directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le directeur des affaires culturelles, le directeur de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique et notifié aux agents concernés.

Fort-de-France, le

3 0 DEC. 2019

ranck ROBINE

PREFECTURE MARTINIQUE - BCBDE

R02-2019-12-30-004

Arrêté n° 2019364-003 modifiant l'arrêté n° R02-2018-08-31-005 modifié, donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus).



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la légalité et des affaires locales (DLAL) Pôle juridique et documentaire (P.J.D)

ARRETE Nº 2019364-003

modifiant l'arrêté N° R02-2018-08-31-005 modifié, donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus)

LE PRÉFET

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département modifié, notamment ses articles 20, 21-III, 38;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifé relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5397/SG du 1er juillet 2009 relative au déploiement territorial de l'application Chorus;

Vu le décret du Président de la République du 29 juin 2017 nommant M. Franck ROBINE préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2018-08-31-005 du 31 août 2018 pour l'ordonnancement secondaire délégué des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus);

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° R02-2018-12-28-003 du 28 décembre 2018 pour l'ordonnancement secondaire délégué des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus);

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° R02-2019-03-12-002 du 12 mars 2019 pour l'ordonnancement secondaire délégué des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus);

Préfecture de la région Martinique - 82, rue Victor Sévère - 97262 Fort-de-France CEDEX Tel : 05 96 39 36 00 Site Internet: www.martinique.pref.gouv.fr

1

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° R02-2019-09-19-005 du 19 septembre 2019 pour l'ordonnancement secondaire délégué des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus);

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: L'arrêté préfectoral R02-2018-08-31-005 susvisé est modifié dans ses annexes 1-2-3-4-5-6-7-8.

<u>ARTICLE 2</u>: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique et notifié au directeur régional des finances publiques ainsi qu'aux fonctionnaires intéressés.

Fort-de-France, le

3 0 DEC. 2019

Le Préfet Le préfet

Franck ROBINE

Annexe 1 : Périmètre d'exécution des dépenses du CSPI Programmes budgétaires de préfecture exécutés sur la plateforme interministérielle chorus

ement de l'emploi vail territoire groupements port, de la jeunesse et de la vie eles, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal es ersonnes vulnérables
vail territoire groupements port, de la jeunesse et de la vie les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal es
vail territoire groupements port, de la jeunesse et de la vie les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal es
territoire groupements port, de la jeunesse et de la vie les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal
territoire groupements port, de la jeunesse et de la vie les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal
port, de la jeunesse et de la vie les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal
port, de la jeunesse et de la vie les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal
port, de la jeunesse et de la vie les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal
les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal
les, agroalimentaires et forestières pêche et des territoires et du travail cal
pêche et des territoires et du travail cal es
et du travail cal es ersonnes vulnérables
et du travail cal es ersonnes vulnérables
es ersonnes vulnérables
es ersonnes vulnérables
ersonnes vulnérables
ersonnes vulnérables
ersonnes vulnérables
ersonnes vulnérables
ersonnes vulnérables
ersonnes vulnérables
AND THE PERSON NAMED IN COLUMN TO
pement et de la mobilité durables
res
entrales
enudies
ur l'améliaration des transports es
ır l'amélioration des transports en
ns, départements, communes,
io, acpartemento, communes,

Page 1

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019 364 -003

Du

3 0 DEC. 2019

1015,7001

Page 2



Liste des services prescripteurs

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1

NOM DU SERVICE	
Services de préfecture	
Préfet	0104-0112-0119-0122-0123-0129-0137-0138-0148-0161- 0162-0172-0176-0207-0216-0232-0303-0307-0309-0333- 0724-0723-0754-0833
Secrétariat Général	0104-0112-0119-0122-0123-0129-0137-0138-0148-0161- 0162-0172-0176-0207-0216-0232-0303-0307-0309-0333- 0724-0723-0754-0833
Secrétariat Général adjoint	0104-0112-0119-0122-0123-0129-0137-0138-0148-0161- 0162-0172-0176-0207-0216-0232-0303-0307-0309-0333- 0724-0723-0754-0833
Cabinet	307-138-129
Etat Major de Zone Antilles	307-333
Direction des Ressources Humaines et des Moyens	307-333-216
Direction de la Coordination Interministérielle	333-123-723-162-724-112-309
Direction de la Règlementation, de la Citoyenneté et de l'Immigration	307-161-207-303
Direction de la Légalité et des Affaires Locales	307-119-122-754-162-232-833
SDZSIC	307-216-176
Centre de services partagés Interministériel (CHORUS)	307
Sous-préfecture du Marin	307-333
Sous-préfecture de Trinité	307-333
Sous-préfecture de Saint-Pierre	307-333
Pôle Ingénierie Territoriale	
DRRT	172-333
DRDFE	137-333
Mission Régionale Achat	307-333
Plateforme interministérielle GRH	307-148-216
Services déconcentrés et autres	seuils
Direction Régionale des Finances Publiques	
Difection de la Jemiesse des aports et de la Concision Sociaie	Tixes, is can contain, and is at the north matter.
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Direction des Entreprises, de la Concurrence, la Consommation du Travail et de	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction de la Mer	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction des Affaires Culturelles	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Tribunel Administratif	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Base Hélicoptère de la Sécurité Civile	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Gendarmerie de Martinique	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Service Administratif et Technique de la Police Nationale	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Tous services de police (DSP, DZPAF, DRRI, OCRTIS, SVVN)	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019364-003

Franck Robine

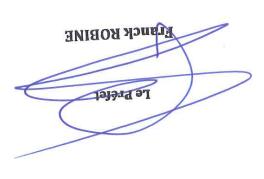
signer les actes de validation des engagements juridiques et signer les bons de commandes Agents bénéficiaires de la délégation de signature du préfet de la Région Martinique pour dans chorus pour les programmes de l'annexe 1

AGENT	Service d'origine	SEUIL
Responsabl	Responsables des engagements juridiques (REJ)	ridiques (REJ)
Katy CAROLE	Préfecture	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Peggy LESCOT	DAC	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Manuella ALIMELIE	DIECCTE	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Placide VALLERAY	Préfecture	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs
Yves AGBESSI	Police (SAT)	Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs

Agents bénéficiaires de la délégation de signature du préfet de la Région Martinique pour signer les actes de validation des engagements juridiques de l'« espace réservé » du BOP 176 de la Police Nationale (services de la Police concernés par l' "espace réservé" de la Police: DRRI, OCRTIS, SRPJ)

DAC directeurs	
Eivés dans les arrêtés de nomination des	Peggy LESCOT
POLICE Fixés dans les arrêtés de nomination des directeurs	Joan BOULANGE
Responsable des engagements juridiques (REJ espace réservé Police)	Responsable des

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019 364 - 003 du 30 DEC. 2019



Agents bénéficiaires de la délégation de signature du préfet de la Région Martinique pour les actes de validation des demandes de paiements dans chorus pour les programmes de l'annexe 1 et les fonds européens

POLICE	Joan BOULANGE
POLICE	Nathalie JEAN-GILLES
DJSCS	Erika JEAN-MICHEL
DEAL	Emile NAUD
ndes de paiement	Responsables des demandes de paiement
Service d'origine	AGENT

BOP 176 de la Police Nationale (services concernés par "l'espace réservé" de la Police Agents bénéficiaires de la délégation de signature du préfet de la Région Martinique pour les actes de validation des demandes de paiements de l'« espace réservé » du : DRRI, OCRTIS, SRPJ)

7	Peggy I FSCOT
POLICE	Joan BOULANGE

Agents en charge des immobilisations

Préfecture	Placide VALLERAY
DJSCS	Erika JEAN-MICHEL
bilité auxiliaire des immobilisations (RCAI)	Responsables de la comptabilité auxil

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019 364-003 du 30 DEC. 2019

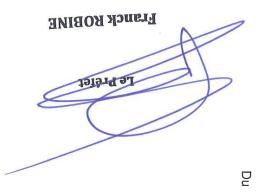
ANNEXE 5

Agents habilités par délégation pour la saisie des actes d'ordonnancement secondaire dans CHORUS pour les programmes de l'annexe 1 et fonds européens

Police (DDSP)	Juliette MARY
Police (PJ)	Françoise LANCETTE-SALOMON
Police (DDSP)	Dominique DEAU
Police (DDSP)	Marie-Françoise TISMON-CAIUS
Préfecture	Louise-Camille FERRATY
Préfecture	Jean-Luc GERNET
Préfecture	Nicole VICTORIN
Préfecture	Sidonie FELIXINE
Préfecture	Maryvonne ETIENNE
Préfecture	Daniel COURJOL
DJSCS	Marie-Magdeleine MALLER
Gendarmerie	Mylène POLYTE
Gendarmerie	Judith JEAN-ALPHONSE NAUD
DRFIP	Valérie VALLADE
DRFIP	Cindy BUCHHOLTZ
DIECCTE	Venise COESY
DEAL	Catherine ELISEE
DEAL	Jeannie BOUTON
DEAL	Jean-Pierre SEYMOUR
DEAL	Marie-Josée KANGA
DAAF	Sandra REINETTE
DAC	Denise RICHOL
certification du service fait	certifi
Gestionnaires d'engagements, de dépenses simples et de projets complexes et de	Gestionnaires d'engagements, de
Service d'origine	NOM DE L'AGENT
	0

207 mm s.3

Peranck MCEDME



Police (DDSP)	Juliette MARY
Police (DDSP)	Dominique DEAU
Police (DDSP)	Marie-Françoise TISMON-CAIUS
Gestionnaires d'engagements, de dépenses simples et de projets complexes et de prification du service fait pour l'espace réservé du bop 176 de la police nationale (services concernés : DDRI, OCRTIS, SRPJ)	Gestionnaires d'engagements, de rtification du service fait pour l' (services concer
Police (SAT)	Yves AGBESSI
DIECCIE	Manuella ALIMELIE
Gestionnaires de dépenses simples et de projets complexes et de certification du service fait	Gestionnaires de dépenses simple

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019 364 - 003

Françoise LANCETTE-SALOMON

Police (PJ)

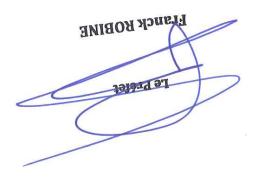
ANNEXE 6

Agents habilités par délégation pour saisie des actes de recettes non fiscales dans chorus

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1 et fonds européens

	Police (DDSP)	Marie-Francoice TICMONICATIC
	Police (PJ)	Françoise LANCETTE-SALOMON
	SAT Police	Juliette MARY
	SAT Police	Yves AGBESSI
	Police (DDSP)	Dominique DEAU
	Préfecture	Sidonie FELIXINE
	Préfecture	Louise-Camille FERRATY
	Préfecture	Jean-Luc GERNET
	Préfecture	Nicole VICTORIN
	Préfecture	Maryvonne ETIENNE
	Préfecture	Daniel COURJOL
	DJSCS	Marie-Magdeleine MALLER
	Gendarmerie	Mylène POLYTE
	Gendarmerie	Judith JEAN-ALPHONSE NAUD
	DRFIP	Valérie VALLADE
	DRFIP	Cindy BUCHHOLTZ
	DIECCTE	Manuella ALIMELIE
	DIECCTE	Venise COESY
	DEAL	Catherine ELISEE
	DEAL	Jeannie BOUTON
	DEAL	Jean-Pierre SEYMOUR
	DEAL	Marie-Josée KANGA
	DAAF	Sandra REINETTE
	DAC	Denise RICHOL
ettes non fiscales	Gestionnaires habilités pour la saisie des recettes non fiscales	Gestionnaires habilité
Observations	Service d'origine	NOM DE L'AGENT

101 77T 0.1



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019 364-003 du	Joan BOULANGE Police	Peggy LESCOT DAC	176 de la Police Nationale (services concernés par l'« espace réservée » de Police : DRRI,OCRTIS,SRPJ)	Validants habilités pour la validation des recettes de l'espace réservé du BO	Joan BOULANGE Police	Nathalie JEAN-GILLES Préfecture	Emile NAUD DEAL	Erika JEAN-MICHEL DJSCS	у аписито паршего рош и чинином пол тогомом пом третов
3 du 3 f DEC 2010			nés par l' « espace réservée » de TIS,SRPJ)	cettes de l'esnace réservé du BC					II den i centro mon income



Liste des services prescripteurs autorisés à utiliser la procédure d'urgence pour les commandes

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1

NOM DU SERVICE	RVICE
Services de préfecture	réfecture
Préfet	
Secrétariat Général	
Secrétariat Général adjoint	
Cabinet	
Etat Major de Zone Antilles	
Direction des Ressources Humaines et des Moyens	
Direction de la Coordination Interministérielle	
Direction de la Règlementation, de la Citoyenneté et de l'Immigration	
Direction de la Légalité et des Affaires Locales	
SDZSIC	
Centre de services partagés Interministériel (CHORUS)	
Sous-préfecture du Marin	
Sous-préfecture de Trinité	
Sous-préfecture de Saint-Pierre	
Pôle Ingénierie Territoriale	
Mission régionale Achats	
Plateforme interministérielle GRH	
Services déconcentrés et autres	seuils
Direction Régionale des Finances Publiques	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction des Entreprises, de la Concurrence, la Consommation du Travail et de l'Emploi	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction de la Mer	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction des Affaires Culturelles	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Tribunal Administratif	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Base Hélicoptère de la Sécurité Civile	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Gendarmerie de Martinique	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Service Administratif et Technique de la Police Nationale	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination
Tous services de police (DSP, DZPAF, DRRI, OCRTIS, SVVN)	fixés, le cas échéant, dans les arrêtés de nomination

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2013364 - 003

Le Préset

Vacataires habilités à saisir dans Chorus les actes suivants : engagements juridiques, certification du service fait, demandes de paiement et recettes non fiscales, dans la limite des missions exercées et de la durée du contrat

Ingrid ALPHONSINE	AGENT
Préfecture	Service d'origine
Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement au sein du CSPI	POSTE OCCUPE

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019 364-00 3 du